

Collectif
National
RASED

Conférence de presse

Lundi 26 janvier _ 10 H

siège de la FCPE

108 Avenue Ledru Rollin, 75011

Contact Presse :

Thérèse Auzou-Caillemet

06 45 85 46 11

thereseauzoucaillemet@gmail.com

137 rue Jacquard 76140 Le Petit Quevilly

Le **Collectif National RASED** regroupe des associations professionnelles, les syndicats des personnels de RASED ainsi que des personnels d'inspection et une association de parents d'élève. Créé en 2008 suite aux annonces drastiques de fermeture de postes, il est à l'origine d'une pétition « Sauvons les RASED » qui a recueilli pas moins de 300 000 signatures en quelques semaines au cours de l'hiver 2008/2009.

Il n'a cessé dès lors de travailler en direction des élus, de la population, du ministère de l'éducation nationale pour défendre le travail et le rôle des RASED dans la prise en charge des difficultés scolaires au sein de l'école publique.

Des Associations

Association française des psychologues de l'éducation nationale (**AFPEN**)

Fédération nationale des associations de Maîtres « E » (**FNAME**)

Fédération nationale des associations des Rééducateurs de l'éducation nationale (**FNAREN**)

Association des groupes de soutien au soutien (**AGSAS**)

Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (**ANCP**)

Institut Coopératif de l'Ecole Moderne – Pédagogie Freinet (**ICEM**)

Fédération des conseils de parents d'élèves (**FCPE**)

Des syndicats

Confédération générale du travail-Education (**CGT-Educ'Action**)

Syndicat général de l'éducation nationale (**SGEN-CFDT**)

Syndicat des enseignants (**SE-UNSA**)

Syndicat de l'inspection de l'éducation nationale (**SIEN-UNSA**)

Syndicat national des personnels de l'inspection (**SNPI-FSU**)

Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école (**SNUipp-FSU**)

Solidaire Unitaire Démocratique-Education (**SUD-Education**)

Qu'est-ce qu'un RASED ?

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté : dans l'école, une équipe pluri professionnelle construit et met en œuvre des réponses adaptées aux différentes situations de difficulté scolaire.

Des difficultés d'adaptation aux contraintes et attentes scolaires, aux situations collectives, aux procédures intellectuelles.

Ces difficultés persistantes peuvent gêner considérablement, voire empêcher, les apprentissages. Elles se manifestent par des difficultés à respecter les règles et conventions, à établir des relations régulées avec les autres et à travailler seul, mais aussi par des résistances telles que le désintérêt, la passivité, la lenteur d'exécution, l'absence de concentration, l'agitation, le rejet, ou l'agressivité... Elles peuvent encore s'exprimer à travers des difficultés à mémoriser, fixer les connaissances, comprendre, répondre de façon ajustée ou réinvestir les notions travaillées.

Les aides proposées par les enseignants ne permettent pas de dépasser ce type de difficultés, dont certaines relèvent du handicap, qui nécessite une approche plus globale, prenant en compte ses origines plurielles. C'est le travail du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), qui a pour vocation d'enrayer la difficulté scolaire parce que la difficulté scolaire n'est pas une fatalité.

Le RASED a une fonction de prévention et de diagnostic de la difficulté scolaire, notamment en maternelle. Les formes de ses interventions en maternelle sont nombreuses : passages, accueil lors de la première rentrée, groupes de paroles, dispositifs avec les parents...

La circulaire d'août 2014 est venue remplacer celle de juillet 2009. Elle crée un pôle ressource de circonscription et réaffirme la mission des personnels de RASED auprès des élèves en difficulté ainsi qu'une mission ressource auprès des enseignants dans les classes.

L'action du maître E ou du maître G se situe sur deux axes complémentaires : la prévention et la remédiation.

- Le premier axe, celui de **la prévention**, est centré sur des groupes d'élèves, avant qu'une difficulté ne se cristallise. Il s'agit d'accompagner les élèves dans la mise en place de raisonnements élaborés, de liens entre les différentes activités de la classe, dans la compréhension des attentes de

l'école. Le RASED favorise aussi le désir d'apprendre et l'estime de soi, aide à la prise de repères... pour l'engagement actif de l'élève dans une dynamique d'apprentissage.

- Le deuxième axe, celui de **la remédiation** se met en place suite à l'analyse des besoins particuliers d'un élève. L'enjeu est ici d'aider à la mise en place de *compétences instrumentales* comme la construction du nombre, la compréhension de l'écrit, la construction du projet de lecteur, parallèlement à des *compétences cognitives* comme la symbolisation, la perception du but, l'utilisation d'images mentales, de procédures expertes ou à des *compétences relationnelles* comme la relation à ses pairs ou aux adultes. Enfin, le RASED aide l'élève en difficulté à accepter les contraintes, à accepter la frustration et à construire ainsi une posture propre à lui permettre de reprendre contact avec les apprentissages dans sa classe.

Le rôle du maître E

L'aide spécialisée à dominante pédagogique est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. **Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences**, en référence aux programmes de l'école primaire. Cette aide est dispensée par des enseignants spécialisés titulaires du C.A.P.A.-S.H. option E.

Le maître E a une position décentrée et occupe une place particulière dans le système éducatif. Cela lui permet une prise de distance vis à vis de la situation et une recherche d'objectivité en évitant la précipitation. Il inscrit son action dans le cadre d'une relation non hiérarchique avec ses collègues et dans une temporalité différente de celle de la classe. Il peut se centrer longuement sur les réussites de l'élève afin qu'il puisse retrouver le goût et l'envie d'apprendre.

En prenant appui sur une pédagogie du détour, il l'aide à mettre du sens sur les tâches scolaires, à expliciter ses procédures et ses stratégies d'apprentissage, à mobiliser ses savoirs et ses capacités de mémorisation, de concentration, d'abstraction, à mettre en œuvre des méthodes de travail plus efficaces, à reconsidérer le statut de l'erreur.

Le rôle du maître G ou rééducateur

L'aide spécialisée à dominante rééducative est en particulier **indiquée quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires**. Elle a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage

dynamique. Cette aide est dispensée par des enseignants spécialisés titulaires du C.A.P.A.-S.H. option G.

Les rééducateurs sont chargés d'aider les enfants qui éprouvent des difficultés à l'école, afin qu'ils retrouvent leur compétence d'élève.

L'aide ré-éducative est destinée à des enfants pour lesquels le renforcement des exercices pédagogiques, les encouragements ou les méthodes de soutien n'ont pas été des aides suffisamment efficaces. Les entraves dans les processus de pensée se traduisent par un échec total ou partiel que l'on ne peut imputer à un manque de capacités intellectuelles. Il s'agit pour eux de surmonter des difficultés personnelles qui surviennent en relation à des situations scolaires. Ces difficultés peuvent également s'exprimer par des conduites d'immaturité, d'instabilité, d'inhibition, d'inappétence scolaire, par des troubles de la communication.

On a tendance à dire pour résumer que le maître E s'occupe d'un élève qui n'investit pas ou ne peut mobiliser les compétences nécessaires pour apprendre, le maître G quant à lui s'occupe des **enfants** qui ne sont pas encore entrés dans une posture d'élève.

L'action du maître E ou G donne lieu à la rédaction d'un **Projet d'aide spécialisée** (PAS) présenté à l'enseignant et à la famille et discuté au sein du Réseau.

Le rôle du psychologue

Le psychologue de l'éducation nationale est un interlocuteur pour les élèves, les enseignants et les familles.

- Il intervient à la demande des enseignants

Il aide les enseignants des écoles maternelles et élémentaires dans l'analyse et la compréhension des difficultés de leurs élèves.

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leur accord, le psychologue peut réaliser des entretiens et si besoin un examen psychologique approfondi de la situation, suivre son évolution.

- Il peut être sollicité par les parents

Les parents qui le souhaitent peuvent contacter directement le psychologue de l'école où est scolarisé leur enfant.

- Il écoute et accompagne

Dans le cadre d'entretiens ou de suivis psychologiques, il aide chacun à mettre en lien et en sens ce qui est vécu dans la difficulté. Il participe avec les professionnels de l'école à l'élaboration des aides et assure les contacts avec les partenaires extérieurs. Il est un médiateur entre les enseignants et les familles

pour accompagner les différentes étapes du projet individuel et scolaire de l'enfant.

- Il travaille en équipe

Le psychologue est associé au fonctionnement des écoles dans lesquelles il intervient. Il contribue avec les enseignants et les autres professionnels à la réflexion et à l'organisation du cadre de l'accompagnement des élèves.

Il apporte ses compétences à la scolarisation des élèves en situation de handicap en partenariat avec l'ensemble des personnes concernées. Il participe aux réunions de synthèse et aux dispositifs institutionnels : équipes éducatives, équipes de suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap...

Il peut réaliser un examen psychologique en vue d'un projet personnalisé de scolarisation ou d'une orientation.

Il apporte sa contribution à l'ensemble de la communauté scolaire lors de situations de crise.

Dans son travail, il respecte la déontologie des psychologues. Il garantit la confidentialité des échanges.

Historique du Collectif National RASED

Février 2008

Premières inquiétudes sur l'avenir des RASED. Lettre ouverte de nombreuses organisations qui préfigurent ce qui deviendra le collectif national RASED au MEN pour maintenir et renforcer les aides spécialisées.

Décembre 2008

Création du collectif national RASED suite à l'annonce de la fermeture de **3000 postes de RASED** et à la mise en place de l'aide personnalisée et des stages pendant les vacances pour les élèves en difficulté...

Pétition électronique « Sauvons les RASED » qui rassemblera plus de 250 000 signatures pour défendre les RASED.

Mars 2009

Circulaire sur la “sédentarisation” des RASED dans les écoles (1500 postes sédentarisés les années suivantes) et Charte nationale RASED qui alerte sur les dangers de la sédentarisation des postes RASED et qui rappelle la nécessité de fonctionner sur une périmètre limité (un RASED pour 1000 élèves en moyenne).

Juillet 2009

Circulaire n°2009-088 du 17-7-2009 sur le fonctionnement des RASED et sur la différence aide spécialisée – aide personnalisée (communément appelée le « soutien » et prodiguée par les enseignants de classe ordinaire)

Décembre 2010

Opération des « 3000 bougies » devant le ministère pour rappeler les 3000 postes perdus depuis 2008

Janvier 2011

Appel national pour la défense des RASED

Octobre 2011

Le rapport Breton / Gaudron questionne la possibilité de maintien des RASED suite aux décisions budgétaires de l'automne.

Depuis mai 2012, des déclarations, des rencontres, des échanges de courrier entre le collectif national RASED et le MEN visent à soutenir les RASED et annoncent la nécessité d'un cadrage national de création de postes ainsi que la nécessité de départs en formation...

Avril 2012

Dans l'entre deux tours, le futur président Hollande évoque les RASED et leur importance dans la lutte contre la difficulté scolaire.

Juillet 2013

Sortie du rapport des sénateurs Foucaud/Haut sur les RASED.

Ce rapport sénatorial fait le bilan du fonctionnement des RASED. Il valorise le travail des RASED tout en notant le manque d'évaluation de leur efficacité comme les insuffisances de la circulaire de 2009 et pointe le nécessaire renforcement des RASED en termes de postes.

Automne 2013

Vincent Peillon déclare lors d'un déplacement à Marseille que les RASED doivent être renforcés.

Janvier 2014

Sortie très attendue du rapport Delaubier sur « Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire ».

Il fait un focus sur le fonctionnement de l'adaptation scolaire (RASED et SEGPA) et analyse le fonctionnement actuel des RASED. Il émet des préconisations, qui font polémique, concernant la place et l'efficacité des RASED dans le traitement de la grande difficulté scolaire.

Hiver 2013 - 2014

Les chantiers métiers ministériels réaffirment le rôle des RASED et précisent les missions de ces personnels. Quatre fiches-métiers sont produites avec la volonté d'aboutir à une nouvelle circulaire de cadrage du fonctionnement des RASED.

18 août 2014

Sortie de la Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 sur « le fonctionnement des RASED et les missions des personnels qui y exercent ». Un nouveau concept y apparaît : « le pôle ressource de circonscription ».

Novembre 2014

Le collectif national RASED continue d'interpeller le ministère suite à la faiblesse du budget accordé aux RASED et à la mise en œuvre disparate, voire inexistante, de la nouvelle circulaire.

Annexes



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le 29 JAN. 2014

Mesdames et Messieurs,

Votre courrier du 30 septembre dernier a attiré une nouvelle fois mon attention sur la situation des personnels exerçant dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Comme vous le savez, je suis très attentif à favoriser la réussite de tous les élèves et à mettre en place les conditions les plus appropriées pour y contribuer. J'ai pu constater, comme vous, que la politique menée entre 2007 et 2012, en supprimant près de 80 000 postes dans l'éducation nationale, a compromis la capacité de notre école à aider les élèves les plus démunis, notamment en mettant à mal les RASED. C'est pourquoi j'ai indiqué, dès le début de l'année scolaire, que je m'attacherai à renforcer l'action des enseignants spécialisés.

Dès la concertation pour l'avenir de l'Ecole, il a été établi que la mise en œuvre effective des priorités de la refondation de l'Ecole exigeait de rénover les pratiques pédagogiques et de redéfinir les métiers de l'éducation. En effet, pour faire réussir les élèves, nous devons travailler autrement, travailler ensemble et travailler en confiance. C'est l'objet des concertations engagées depuis le mois de novembre par le ministère avec les organisations représentatives des personnels. L'un des objectifs de ces discussions est une meilleure identification des missions pour une meilleure reconnaissance des métiers.

Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires ont fait l'objet de l'un des groupes de travail qui se sont réunis dans ce cadre. Le 12 décembre, j'ai présenté mes premières décisions relatives à l'évolution des métiers de l'éducation nationale, notamment celles concernant les RASED. J'ai voulu que la professionnalisation des personnels exerçant dans les réseaux d'aide soit renforcée dans le cadre de missions pérennisées. Celles-ci sont clairement définies : les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires travaillent collectivement avec les équipes pédagogiques pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui se manifestent dans l'école et qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. Ce travail, complémentaire de celui des enseignants des classes, permettra de mieux prendre en charge les difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires des élèves, ainsi que d'assurer un suivi psychologique des enfants qui en ont le plus besoin.

Mesdames et Messieurs les membres
du collectif national RASED

.../...

110 rue de Grenelle - 75357 Paris 17^e - Téléphone : 01 55 55 10 10

Collectif national RASED

Paris, le 30 septembre 2014

Les membres du Collectif RASED

*Association française
des psychologues de
l'éducation nationale
(AFPEN)*

*Fédération nationale
des associations de
Maîtres « E »
(FNAME)*

*Fédération des conseils
de parents d'élèves
(FCPE),*

*Fédération nationale
des Rééducateurs de
l'éducation nationale
(FNAREN),*

*Association des groupes
de soutien au soutien
(AGSAS),*

*Association Nationale
des Conseillers
Pédagogiques
(ANCP),*

*Institut Coopératif de
l'Ecole Moderne –
Pédagogie Freinet
(ICEM),*

*Confédération générale
du travail-Education
(CGT-Educ'Action),*

*Syndicat général de
l'éducation nationale
(SGEN-CFDT),*

*Syndicat des
enseignants
(SE-UNSA),*

*Syndicat de l'inspection
de l'éducation nationale
(SIEN-UNSA),*

*Syndicat national des
personnels de
l'inspection
(SNPI-FSU),*

*Syndicat national
unitaire des instituteurs
et professeurs d'école
(SNUipp-FSU),*

Madame Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Education nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Le Collectif National RASED s'est organisé en 2008, pour défendre et promouvoir les RASED afin que les élèves en difficulté bénéficient des réponses indispensables que doit normalement apporter, sur tout le territoire, le service public d'éducation.

Nous avons beaucoup œuvré pour limiter les fermetures de postes sous la précédente mandature et, dès le changement de majorité en 2012, faire en sorte que le dossier des RASED soit rouvert comme le président de la république s'y était engagé.

Les RASED qui ont fait l'objet d'une circulaire parue au BO du 28 août 2014, s'inscrivent pleinement dans une démarche de lutte contre les inégalités scolaires. Par leur accompagnement spécifique des élèves, des parents et des enseignants, les professionnels spécialisés et les psychologues sont à même de prévenir, d'analyser et de remédier à la grande difficulté scolaire au sein même de l'École.

Cependant, l'affirmation ministérielle du rôle essentiel des RASED dans la lutte contre les inégalités scolaires n'est pas soutenue par une politique nationale qui en garantisse la réalité et les moyens sur l'ensemble du territoire.

Si certaines académies ou départements ont fait la preuve de mesures positives, en créant des postes et en organisant des départs en formation, d'autres continuent à réduire des moyens déjà largement insuffisants. De plus, l'insuffisance notoire de départs en formation dans certains départements entraîne inexorablement un assèchement des personnels spécialisés de RASED qui compromet la prise en charge des élèves en difficulté au sein de l'École. De même, il limite la capacité des trois acteurs du RASED à se réunir en équipe de synthèse, si essentielle au croisement des regards. Cela conduit malheureusement des familles à chercher des recours vers des structures privées pour remédier aux difficultés scolaires de leurs enfants et ce n'est pas admissible.

La volonté de repenser les missions des RASED ne peut avoir de sens qu'à la condition d'une politique volontariste attribuant les

Solidaire Unitaire
Démocratique-
Education
(SUD-Education)

**Boîte
aux lettres
et contact
du**

**Collectif
national
RASED**

FNAME

**Thérèse
Auzou-Caillemet**

137 rue Jacquard
76140
Le Petit Quevilly

06 45 85 46 11

thereseauzoucaillemet
@gmail.com

moyens nécessaires à l'exercice de ces missions. Surseoir une nouvelle fois à cette exigence accrédi terait l'idée qu'au-delà des discours, la lutte contre les inégalités scolaires ne constitue pas une priorité ministérielle, suffisante pour que les RASED disposent des moyens qui leur permettraient d'y contribuer à la hauteur des besoins des élèves.

Aussi nous sommes dans l'attente, Madame la ministre, d'un signe fort permettant d'envisager des créations de postes et des départs en formation portés par un cadrage national comme s'y étaient engagés vos prédécesseurs.

Nous sollicitons également une rencontre afin de pouvoir échanger avec vous sur l'ensemble de ces points. Dans l'attente de vos réponses et de notre prochaine rencontre, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre dévouement pour le Service Public d'Éducation.

Le Collectif National RASED

Ce courrier a conduit à un rendez vous du collectif national RASED avec le conseiller de la Ministre en charge du 1^{er} degré, M^r Eric Tournier, qui s'est engagé à s'adresser aux recteurs pour rappeler la nécessité de relancer les créations de postes et les départs en formation.

Il a répondu favorablement à la demande du collectif de création d'un groupe de suivi dans l'application de la nouvelle circulaire RASED.

Le collectif a relancé Mr Tournier début janvier au sujet de la tenue du groupe de suivi et celui-ci vient de répondre que la première réunion du groupe de suivi aurait lieu très prochainement.

Nous sommes dans l'attente de l'organisation de ce groupe.

Quelques chiffres...

Évolution des effectifs RASED 2006 / 2013

(Source DGESCO : bilan de la rentrée scolaire premier degré public)

Évolution des emplois RASED				
	Option E	Option G	Psychologues	totaux
RS 2006	7433	3796	3660	14889
RS 2007	7665	3652	3712	15029
RS 2008	7620	3497	3727	14844
RS 2009	6020	2719	3683	12422
RS 2010	6140	2715	3729	12584
RS 2011	5733	2399	3733	11865
RS 2012	4505	1779	3704	9988
RS 2013	4557	1744	3709	10010

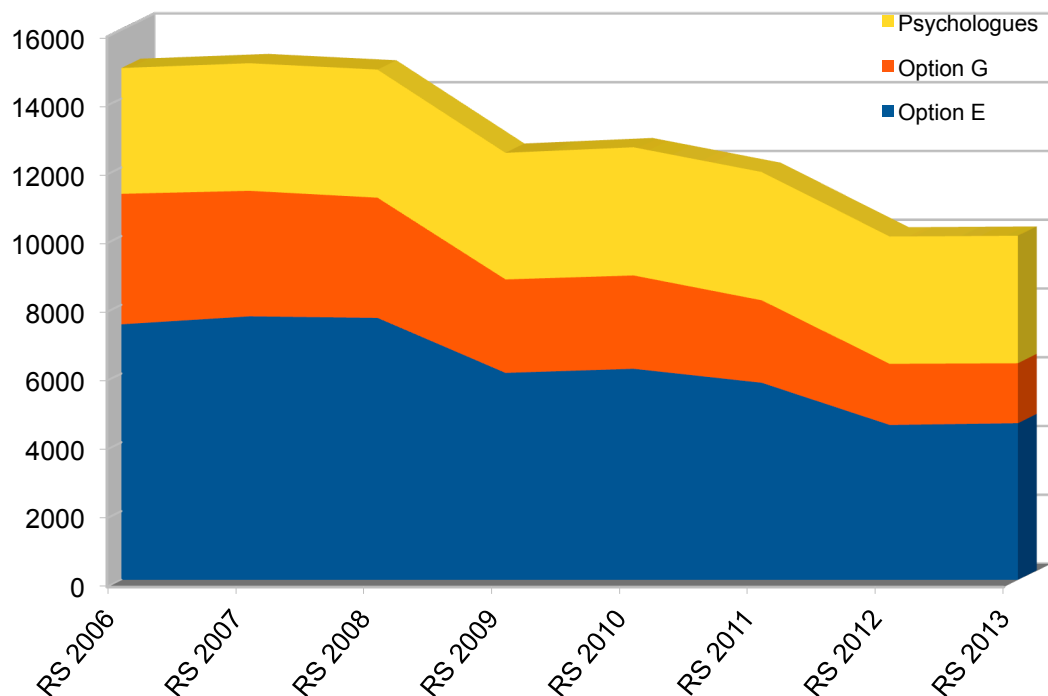
Ouvertures de postes RASED à la rentrée 2014

(Source : SNUipp-FSU)

- Ouvertures de postes RASED option E : 70,5
- Ouvertures de postes RASED option G : 25
- Ouvertures de postes RASED psychologues scolaires : 29

Diagramme du nombre de postes entre la rentrée 2006 et la rentrée 2013

(Source DGESCO : bilan de la rentrée scolaire premier degré public)



Évolution des départs en formation CAPA-SH

CAPA-SH : Certificat d'aptitude validant la formation spécialisée

(Source : SE-UNSA)

	E	G
2014 / 2015	118	45
2013 / 2014	91	37
2012 / 2013	28	17
2011 / 2012	131	51
2010 / 2011	195	64
2009 / 2010	119	46
2008 / 2009	505	182
2007 / 2008	545	253

Une réponse préventive au redoublement : le renforcement des aides pluri-professionnelles au sein de l'école

Le travail des enseignants spécialisés et des psychologues du RASED

Le redoublement est une pratique très répandue dans l'hexagone qui place la France dans le peloton de tête des pays de l'OCDE y ayant recours. Cette spécificité française du maintien dans un niveau de classe est perçue par de nombreux enseignants, mais aussi par de nombreux parents, comme une chance donnée à l'enfant de consolider des apprentissages trop fragiles. Ils croient en son efficacité pédagogique, efficacité pourtant depuis longtemps remise en cause. En effet, si parfois le redoublement semble, dans un premier temps, permettre une amélioration des résultats scolaires, les recherches convergent toutes pour en souligner les effets négatifs à long terme. Dans la grande majorité des cas, il est contre-productif. Il ne fait que renforcer le manque de confiance en soi et le sentiment de dévalorisation sans remédier à ce qui a pu faire obstacle aux apprentissages.

Le Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves fait du redoublement, dès la rentrée 2015, une prise de décision exceptionnelle. Il ne devra plus répondre qu'à des situations très spécifiques dans l'objectif de « pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires ». Cette décision impliquera la mise en place d'un accompagnement des élèves par un dispositif d'aide.

Le Collectif National RASED considère que cette décision est favorable à une meilleure réussite scolaire de tous les élèves si elle est accompagnée de mesures de prévention et de remédiation car il ne faudrait pas en rester à une seule logique économique (-1.6 milliards d'euros par an pour le budget de l'Etat).

En effet, la suppression du redoublement n'effacera pas les situations de difficultés scolaires et il est indispensable de penser des alternatives réfléchies et adaptées, au plus près des besoins de l'enfant/élève concerné. Les dispositifs déjà existants (stages d'été, APC...) n'ont pas plus fait la preuve de leur efficacité, car les difficultés sont souvent multifactorielles et complexes. Nombreux sont les élèves pour qui ces dispositifs n'apportent que trop peu les évolutions escomptées, sans qu'ils relèvent nécessairement de soins médicaux extérieurs à l'École.

Un certain nombre de ces élèves ont besoin d'une autre approche à la fois plus globale et plus pointue de leurs besoins particuliers, affinée par une analyse pluridimensionnelle (compétences instrumentales, cognitives, psychologiques...) de ce qui fait obstacle aux apprentissages.

Ce regard croisé sur l'enfant en difficulté est apporté par les professionnels du RASED, à l'interface famille-école, et participe à l'adaptation nécessaire de l'école inclusive pour tous. Constitué de spécialistes formés aux approches différenciées et complémentaires, l'équipe RASED est en mesure d'accompagner à la fois élèves, enseignants et familles. Elle est à même de proposer des remédiations adaptées. Les RASED constituent également un axe de prévention des difficultés scolaires et de leurs conséquences à l'intérieur même de l'école et proposent des espaces d'élaboration enrichissant le travail des équipes. Dès la maternelle, ils apportent aux parents et aux enfants une meilleure compréhension des codes de l'école et, à tout moment de la scolarité primaire, ils leur permettent de mieux répondre aux attendus scolaires. Ils peuvent également intervenir avant que la difficulté ne s'enracine et font du lien entre tous les adultes qui interagissent auprès de l'enfant (enseignants, parents mais aussi le cas échéant personnels sociaux ou de santé) pour faciliter l'élaboration d'un projet d'accompagnement cohérent. Ils proposent des aides directes spécialisées au sein de l'école et au plus près des besoins de l'élève en difficulté.

Le développement des aides des professionnels composant les RASED est sans aucun doute une des réponses essentielle et préventive au redoublement à l'école primaire.

Après la suppression massive de postes orchestrée par le gouvernement précédent, les RASED n'ont jamais retrouvé les effectifs nécessaires à l'efficacité de leur action malgré leurs demandes réitérées auprès du Ministère. Le coût du redoublement *dans le premier degré* étant estimé à 415 millions d'euros (source CNESECO), sa réduction doit permettre de dégager des moyens budgétaires pour les RASED.

Le gouvernement ayant réaffirmé que la démocratisation de la réussite scolaire constituait l'objectif principal de sa politique éducative, il ne serait pas compréhensible qu'il refuse un tel choix.

**Le collectif National RASED
Janvier 2014**

*Communiqué de presse pour la conférence de Presse
du 26 janvier 2015*

Pour aller plus loin...

Juillet 2013

Un rapport du sénat

<http://www.senat.fr/rap/r12-737/r12-7371.pdf>

Décembre 2013

Groupe de travail ministériel n°2 ...

4 fiches issues des chantiers métiers, une par spécialité du RASED

http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_metiers/13/0/Fiche_GT2_rased_fiche1_288130.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_metiers/13/1/Fiche_GT2_rased_fiche2_288131.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_metiers/13/2/Fiche_GT2_rased_fiche3_288132.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_metiers/13/3/Fiche_GT2_rased_fiche4_288133.pdf

Janvier 2014

Rapport sur la grande difficulté scolaire _

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013-095_grande_difficulte_293271.pdf

Août 2014

Une nouvelle circulaire définissant le travail des RASED réaffirmant les trois spécialités :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597